



DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

«Signature d'un Contrat de location de la salle Malraux avec Madame Pavaday »

2023 - D - 219

Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales
- **VU** la délibération n° 20.2.1 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2020 ;
- **VU** la délibération n° 23.4.10 du Conseil municipal portant fixation des tarifs municipaux pour l'année 2023-2024 en date de 22 juin 2023 ;
- **VU** la demande de Madame Edith Pavaday d'utiliser la salle Malraux le 17 novembre 2023 de 14h à 22h pour l'organisation d'un deuil ;

DECIDE

Article 1 : ACCEPTER ET SIGNER le contrat de location de la salle Malraux avec madame Édith Pavaday, domicilié au 11, Rue du président Kruger pour le 17 novembre 2023 à titre gratuit ;

Article 2 : DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 17/11/2023

Le Maire,

Philippe GAUDIN

